

ILS SONT EXAMINÉS LORS DE LA SESSION ORDINAIRE D'OCTOBRE

## Les projets prioritaires du Conseil de la ville de Casablanca en 2017

■ Une convention portant sur la réalisation du projet de recensement et de valorisation de son patrimoine est signée avec l'Agence urbaine de Casablanca ■ La gestion des places de stationnement à Sidi Belyout sera concédée à Casa Développement après l'expiration du contrat de PAG Parking en mai 2017 ■ Un budget de 16 milliards de DH sera réservé à la réalisation de 110 km de couloirs pour les bus à haut niveau de service.

Le Conseil de la ville de Casablanca devait tenir, les 27 et 28, la session ordinaire du mois d'octobre 2016. A l'ordre du jour, la validation du projet de budget pour l'année 2017 ([www.lavieeco.ma](http://www.lavieeco.ma)). Lors de ces journées de travail, les élus devaient également examiner et voter une vingtaine de mesures comprenant entre autres des conventions et des projets structurants. *La Vie éco* et sur la base de documents qu'elle détient en exclusivité a sélectionné les dossiers les plus importants.

Dans le détail, la Commune urbaine envisage de signer une convention de partenariat avec l'Agence urbaine de Casablanca. L'objectif est de réaliser le projet de recensement du patrimoine privé et public de Casablanca, sa classification et sa valorisation, dossier qui traîne depuis 2013. En effet, la CUC avait, en 2014, confié ce travail à un cabinet de conseil suite à un appel d'offres public. Or, la mission n'a pas pu aboutir à cause de nombreux obstacles administratifs. La convention engage justement l'Agence urbaine à faciliter le travail des équipes de la CUC et du cabinet de conseil en leur communiquant les informations relatives à ce patrimoine, mais surtout en mettant à leur disposition les documents, les notes d'orientation et techniques à titre gratuit.

Les élus de la métropole devaient aussi examiner le projet de convention de partenariat entre la CUC et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM). Ce prochain accord vise à encadrer de manière permanente les conditions d'occupation temporaire du domaine public de la commune et l'exploitation des espaces pour des raisons



publicitaires. Si les élus valident cette convention, les banques, de même que leurs réseaux d'agences installées sur le territoire de la commune, auront le droit d'installer un totem électrique ou deux (si le périmètre de l'agence le permet), de plaquer des affiches publicitaires sur leurs façades, d'installer un ou plusieurs GAB, mais également d'occuper des places de stationnement réservées aux sociétés de transport de fonds. Tous ces avantages seront accordés aux banques moyennant les mêmes redevances versées depuis 2007. Autrement dit, le conseil reviendra sur sa décision d'augmenter les redevances d'occupation du domaine public et d'exploitation des façades pour des raisons publicitaires.

En revanche, les banques doivent s'engager à déclarer tous les espaces occupés et payer toutes les redevances en suspens à partir de janvier 2017. Elles seront également amenées à prendre

en charge tous les travaux d'entretien des trottoirs et façades, qu'elles exploitent de manière récurrente.

### Deux conventions seront signées avec Casa Transport

Le non-renouvellement du contrat de PAG Parking, société chargée de la gestion et l'exploitation des zones de stationnement à horodateur au niveau de l'arrondissement de Sidi Belyout, figure également au menu du conseil. En effet, le contrat de la société arrive à échéance en mai 2017. Il prévoit la possibilité d'être reconduit pour une deuxième période, mais il est fort probable que ça ne sera pas le cas. Les élus devraient voter sa résiliation définitive et, séance tenante, examiner et voter la concession de cette zone à Casa Développement, SDL chargée de la gestion du stationnement dans la ville. Cette décision pourrait cependant ne pas faire l'unanimité. Des élus avaient déjà contesté

l'éventualité d'un marché de gré à gré entre l'arrondissement d'Anfa et la SDL.

Les élus devaient également examiner durant cette session le budget de 16 milliards de DH devant être consacré aux couloirs réservés aux bus à haut niveau de service, un des projets structurants qu'engagera la CUC en 2017, ainsi que les itinéraires. Ce projet fait l'objet d'une convention entre la CUC et Casa Transport, SDL chargée de la gestion du réseau de transport urbain commun de la métropole. Cette dernière sera appelée à réaliser à l'horizon 2020, quelque 110 km de couloirs réservés au réseau de transport à haut niveau (taxi set bus). Les appels d'offres relatifs à la 1<sup>ère</sup> tranche devraient être lancés au début de l'année prochaine. Cette première partie du projet sera réalisée sur un parcours de 50 km. Elle inclut a priori les boulevards Moulay Ismaïl, Pasteur, les FAR, Anfa (entre bd. des FAR et bd. Zerktouni), Zerktouni et la Résistance (du

bd. Anfa jusqu'au bd. Ouled Ziane). A ces derniers s'ajouteront le bd. du 2 Mars, bd. Mohammed VI, en passant par le bd. Lalla Yacout et bd. de Paris, bd. El Fida, bd. Idriss El Harti, bd. Hassan El Alaoui à partir du bd. Ibn Tachfine jusqu'au bd. Abdelkhalek Torres.

En plus de ce chantier, Casa Transport, dans le cadre du plan de développement du transport urbain et de la mobilité, a ouvert de nombreux autres chantiers, en l'occurrence la construction de parkings et parkings relais (800 MDH), la mise à jour de l'étude du plan de mobilité urbaine (45MDH), l'aménagement de l'axe routier nœud A (657 MDH), la construction du siège central de gestion de la circulation et l'installation de caméras de vidéo-surveillance (460 MDH).

Les élus devaient aussi examiner et voter une deuxième convention liant la CUC à Casa Transport, concernant la prise en charge du déficit d'exploitation de la 1<sup>ère</sup> ligne du tramway pour l'année 2016. Depuis la mise en service commerciale de cette ligne, le 12 décembre 2012, le déficit d'exploitation cumulé est de l'ordre de 240 MDH (78 MDH en 2013, 75 MDH en 2014 et 87 MDH en 2015). Ce déficit a été pris en charge par le Fonds d'accompagnement des réformes du transport urbain (FART). A partir du 13 décembre 2015 (4<sup>e</sup> année d'exploitation) et conformément aux engagements pris, ledit déficit d'exploitation doit être pris en charge par la CUC. Par conséquent, cette dernière devrait déboursier autour de 80 MDH pour rééquilibrer les comptes de Casa Transport ou opter pour la hausse des prix des tickets du tramway ■

IMANE TRARI